

# Simplification de la vie des entreprises

## Première lecture

### Discussion générale

*Intervention de M. Olivier CADIC*

*Sénateur des Français établis hors de France*

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre,

Mes chers collègues,

Nous allons débattre, quelques heures, en cette haute assemblée, d'une loi destinée à simplifier la vie des entreprises.

Je vois là **deux bonnes raisons de m'en réjouir.**

**La première**, c'est que je suis chef d'entreprise comme Jean-Marc Gabouti qui a parlé tout à l'heure au nom de notre groupe UDI-UC.

Entrepreneur depuis l'âge de 20 ans, je suis heureux que notre gouvernement soit enclin à faciliter la vie des entreprises.

**La deuxième raison** de se réjouir de la présentation de ce texte au Parlement c'est qu'il y a urgence.

Dans notre économie mondialisée (que cela plaise ou pas, c'est un fait !) la France ne peut plus croire qu'elle peut seule, dans son coin,

- alourdir les charges de nos entreprises,
- faire exploser les coûts de production en France,
- accumuler les tracasseries administratives
- et imposer des normes ou obligations parfois inexistantes chez nos concurrents directs

sans pénaliser durablement

- notre dynamisme économique,

- la compétitivité de nos produits,
- et donc l'emploi.

Le Premier ministre est venu jusqu'à Londres, déclarer sa flamme aux entreprises.

**Mais, l'amour ça ne se prouve pas par des paroles.**

**L'amour, ça se prouve par des actes !**

Mes chers collègues, est-il normal que les textes proposés par le gouvernement en matières économiques ou sociales fassent l'objet, parfois dès leur promulgation, d'une procédure de simplification ou de « détricotage ».

Le chef Paul Bocuse, qui a plutôt bien réussi dans ses entreprises, avait pour habitude de signaler à ses collaborateurs qu'il faut autant de temps pour faire les choses bien que pour les faire mal. Alors, concluait-il, autant les faire bien tout de suite, on y gagnera du temps !

## **Serait-il impossible de faire simple tout de suite dans notre pays ?**

Prenons l'exemple de la loi « Economie sociale et solidaire » qui créait une obligation d'information préalable des salariés, deux mois avant la cession d'une entreprise.

N'était-il pas possible, d'anticiper que l'information des salariés entrainerait indirectement celle des clients, des banquiers, des fournisseurs et des concurrents ?

Comment, dans ces conditions, réussir ces transactions qui nécessitent la plus stricte confidentialité dans l'intérêt de l'entreprise ?

Ces dispositions constituent, mes chers collègues, une véritable entrave à la liberté de céder son entreprise et seront au final dramatique pour l'emploi.

**Certes, le gouvernement a fini par s'en convaincre et tente de réparer par un décret fragile ce qui désormais a force de loi.**

Comme l'a mentionné notre collègue Jean-Marc Gabouti, il nous faudra donc prendre nos responsabilités sur ce point et valider la correction législative portée opportunément, en commission, par notre collègue Jean Jacques Hiest pour l'intégrer à l'article 12A du texte qui nous est présenté.

Comment comprendre ce gouvernement qui prétend simplifier la vie des entreprises et présente dans le même temps de nouvelles obligations qui vont rendre la conduite des affaires encore plus difficiles ?

Ainsi, j'aurais l'occasion de revenir lors de la discussion des amendements sur **la nécessité de repenser fondamentalement la mise en place**

**inextricable du compte pénibilité** qui s'annonce être un enfer pour nos entreprises.

Si cette mesure s'appliquait, certains pensent qu'elle pourrait s'avérer aussi dévastatrice, pour l'emploi et notre dynamisme économique, que la mesure des 35 heures !

Mes chers collègues, l'heure est grave. Les Américains sont les premiers investisseurs étrangers en France. Or un sondage de la Chambre de commerce américaine et de l'institut Bains indique que la perception positive des dirigeants américains sur notre pays est passée de 56% en 2011 à 22% en 2012, à 13% en 2013 et enfin 12% pour 2014.

**Si nous voulons favoriser l'emploi dans notre pays**, aucun texte ne devrait être voté dans cette assemblée qui complique la volonté d'entreprendre et la réussite de nos entreprises.

Entre une durée minimale hebdomadaire d'un contrat de travail à temps partiel fixé à 24 heures depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier et une durée légale fixée à 35 heures pour un temps plein, nous assistons à une réduction des marges de manœuvre pour les entrepreneurs et pour leurs salariés.

Au nom de la liberté gravée aux frontons de nos mairies et de nos écoles, l'employeur et l'employé devraient pouvoir définir ensemble, librement, le contrat de travail qui leur convient.

L'insécurité du contrat de travail qui peut être remis en cause par le juge est souvent la raison qui convainc l'employeur de renoncer à prendre le risque de recruter un collaborateur.

Le texte présenté par le gouvernement ne traite pas des vraies préoccupations qui simplifieraient la vie des entrepreneurs établis en France.

Le premier Ministre devrait changer de stratégie. Plutôt que de se répandre en déclarations d'amour

à l'entreprise, il serait mieux inspiré d'agir pour que les entrepreneurs l'aiment.

Pour cela, je l'invite à répondre positivement aux demandes exprimées actuellement par les organismes patronaux qui réclament des mesures fortes pour que notre pays soit compétitif et prospère. Je vous remercie.